



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES  
COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES  
ALIMENTS**

**Vingt-et-unième session**

***Minneapolis, Minnesota, États-Unis d'Amérique, 26 - 30 août 2013***

**AVANT-PROJETS DE LMR POUR LES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES À L'ÉTAPE 6**

**(Avant-projet de LMR pour le monepantel dans les tissus d'ovins)**

**(réponses à la CL 2012/23-RVDF, Partie A)**

**Observations soumises par :**

**le Brésil, le Chili, le Costa Rica, l'Égypte, l'Union européenne et le Pérou**

**BRÉSIL**

Le Brésil attendra les conclusions de la demande d'évaluation par le JECFA de l'innocuité des LMR accrues proposées pour le monepantel, compte tenu de l'information fournie par le Comité.

**CHILI**

**Observations générales :**

Nous appuyons les LMR proposées pour le monepantel dans les tissus d'ovins et leur avancement à l'étape suivante.

**Justification :**

Il est important que le Codex approuve l'avancement de l'étude et la détermination des LMR de la matière active normalement administrée à des animaux pour lesquels le Codex n'a pas établi de LMR.

**COSTA RICA**

Le Costa Rica apprécie la possibilité de présenter ses observations au sujet de l'Avant-projet de limites maximales de résidus (LMR) pour le monepantel (dans les tissus ovins).

La matière active du monepantel n'est pas homologuée au Costa Rica pour les ovins. Néanmoins, ce produit est utilisé selon les bonnes pratiques vétérinaires; par conséquent, il ne présente pas de risque pour le consommateur ni pour le commerce international. Pour cette raison, le Costa Rica est d'accord pour l'avancer à la prochaine étape.

**ÉGYPTE**

L'Égypte approuve l'adoption à l'étape 5 de la procédure d'élaboration et son avancement à l'étape 6, pour examen par la 21<sup>e</sup> session CCRVDF (États-Unis d'Amérique, 26 - 30 août 2013)

**UNION EUROPÉENNE**

L'UE fait remarquer que la 20<sup>e</sup> session CCRVDF<sup>1</sup> a demandé au JECFA d'évaluer la sécurité d'une série de LMR plus élevées qu'initialement recommandées par le JECFA. L'UE propose de maintenir les avant-projets de LMR à l'étape 7 et d'envisager de les avancer une fois que le JECFA aura donné sa réponse.

**PÉROU**

La Commission technique sur les résidus de médicaments vétérinaires n'a pas d'observations à formuler sur la CL 2012/23-RVDF « Appel d'observations et d'information à l'étape 6 au sujet des Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le monepantel (tissus ovins).

---

<sup>1</sup> Muscle 700 µg/kg, foie 5000 µg/kg, rognons 2000 µg/kg, gras 7000 µg/kg